

Négociations Annuelles Obligatoires 2017 - 2^e réunion

PEU D'AVANCÉES CONCRÈTES

1 Accord d'entreprise sur les indemnités kilométriques vélo: Signé au mois de juin. Une demande d'un accord groupe avait été faite par Info'Com CGT il y a 2 ans lors de l'AG avec M.Levy. Puis les DS Wam et Scap ont réitéré leur demande lors des NAO 2016. L'accord a été négocié avec Wam puisqu'il y a à ce jour plus de salariés concernés. L'accord a été signé par Wam et Scap au mois de juin.

2 Accord d'entreprise sur le travail du week-end: Un d'accord au sein de l'entreprise n'est pas envisagé pour l'instant. Sujet compliqué, la loi interdit pour notre secteur le travail du dimanche. Le DRH groupe négocie un accord d'astreinte avec Consultant qui a été arrêté, PDV chez consultant oblige. Chez Scap pour l'instant ça restera un usage très intéressant. Quand il y aura une négociation groupe, il faut s'y attendre, il sera beaucoup moins favorable.

3 Restauration: augmentation de la part entreprise (participation sur le prix du repas). Les sandwiches et salades sont trop chers au snack, il faut que la commission de suivie du RIE, pour Scap le représentant est Patrick Andriot mette la pression pour faire baisser les prix. Toutes les entreprises du Spallis et du groupe qui ont un contrat avec Sodexo paient la même participation entreprise. Peu de chance de négociation avec notre direction car c'est le domaine de Publicis de négocier avec Sodexo, la direction a pris quand même note des revendications, la porte n'est donc pas fermée.

4 Laisser le choix aux salariés entre la cantine et la carte monéo. (Lancement d'une enquête des salariés mangeant à la cantine pour quantifier le nombre voulant avoir le choix entre cantine ou carte monéo). Les résultats de l'enquête montrent que très peu de salariés travaillant en journée, déjeunent jamais à la cantine. Le groupe à un accord avec Sodexo, le choix est impossible pour les salariés. Seul les salariés travaillant en équipe ou qui se déplacent sur les

différents sites peuvent bénéficier de la carte monéo. Info'Com fait remarqué qu'il existe des tickets restaurant Sodexo, qui pourrait permettre aux salariés d'avoir le choix, cantine ou extérieur mais encore le groupe n'a pas négocié pour pouvoir en bénéficier.

5 Mutuelle: augmentation de la part entreprise à hauteur de 75 %. La loi oblige les entreprises à renégocier les contrats avec les mutuelles. Sandrine Rivière apportera au CE tous les éléments de comparaison entre la mutuelle du groupe, qui a été renégocié en janvier 2016 et notre mutuelle. En premier lieu le choix se fera sur la mutuelle la plus intéressante après renégociation. Info'Com sera vigilant et prendra en compte la population de Scap qui a une moyenne d'âge de 46 ans donc des besoins particuliers.

6 Respect strict de l'égalité salariale homme/femme comme prévoient le Code du travail et l'accord égalité homme/femme 2017 : Les données fournies par la direction démontrent qu'il y a une disparité de salaire entre les hommes et les femmes de plus en plus importantes plus le coefficient est élevé. Mais pour tous les coefficients le salaire moyen brut des hommes est plus élevé que celui des femmes. La demande d'Info'Com est donc justifiée malgré que depuis des années, la direction et la CFDT répète qu'il n'y a pas de différence salariale.

La direction a demandé au groupe Publicis une enveloppe d'augmentation pour environ 20 salariés, elle attend la validation qui se fera en octobre.

Les critères seront:

- Les bas salaires
- Égalité Homme/Femmes
- Les salariés qui n'ont pas été augmentés depuis longtemps (À savoir 40 salariés n'ont pas été augmentés depuis 8 ans, 21 depuis 5 ans et 24 depuis 2 ans, avec souvent des augmentations ridicules).
- Évolution des fonctions

Pour Info'Com, Les NAO sont loin d'être finies. Les revendications suivantes n'ont pas été abordées. Une vingtaine de salariés augmentée, va-t-elle satisfaire les salariés de SCAP ?

- Augmentation collective des salaires de 2 % pour l'année 2017 pour compenser notamment l'inflation des prix calculés par l'Insee en 2016 de 0,6 % et partager les richesses produites par les salarié.es
- Prime de Noël
- Revalorisation de tous les bas salaires (+5 % pour les 1 480/2 000 euros)
- Augmentation du PEE à 350 euros (actuellement 250 euros)

Info'Com est en attente de données qui doit être envoyée par la direction.

À noter qu'InfoCom-CGT est le seul syndicat à avoir présenté des revendications, à la première comme à la deuxième réunion.

**TOUS ENSEMBLE,
ON EST PLUS FORTS.
SYNDIQUEZ-VOUS!**

info'com-cgt
TOUS UNIS DANS UN MÊME SYNDICAT

Déléguée syndicale: Cécile Gréa
06 17 36 69 00
infocomcgt.fr
news@infocomcgt.fr
infocomcgt